LANORAIE
unique de nature

NUMÉRO	TITRE
1072-10-2026	Règlement modifiant les règlements de lotissement 106-92 et 270-90 aux fins d'établir les circonstances où le rôle d'évaluation peut être utilisé pour l'établissement de la valeur d'une contribution

Ce règlement permet d'utiliser le rôle d'évaluation foncière de la municipalité pour déterminer la valeur d'un terrain lors du calcul de la contribution destinée aux parcs, aux terrains de jeux et aux espaces naturels. Cette règle s'applique lorsque le terrain ou le site est inscrit au rôle d'évaluation, en totalité ou en partie, avec une valeur distincte.

Une séance publique de consultation aura lieu le mardi 10 novembre 2026 à 19 h 15, à la salle du conseil située au 57, rue Laroche.